



Groupe de travail préparatoire au mouvement 2012

Mardi 27 mars 2012

5 représentants du SNUipp 54 étaient présents: Emmanuel Degritot, Dominique Gerard, Céline Leclerc, Christelle Mauss, Fanny Sapirstein,

Ce groupe de travail avait pour objectif de traiter tous les cas particuliers relatifs au mouvement 2012.

PRIORITES MEDICALES

Pour obtenir une priorité médicale, deux conditions sont nécessaires :

Etre Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

Avoir une raison médicale grave du médecin

40 collègues ont déposé une demande de priorité médicale.

24 collègues obtiennent une priorité médicale dès le 1^{er} mouvement, c'est-à-dire une priorité absolue sur le mouvement. S'ils obtiennent satisfaction au 1^{er} mouvement, ils resteront titulaires de leur poste à titre définitif. S'ils n'obtiennent pas satisfaction et sont nommés à titre provisoire, ils devront renouveler leur demande de priorité médicale l'an prochain.

16 collègues n'obtiennent pas leur priorité médicale. Ils ne bénéficient pas de barème supplémentaire sur le mouvement. S'ils n'obtiennent pas de poste au 1^{er} mouvement, une attention particulière leur sera toutefois accordée en phase d'ajustement.

PRIORITES CARTE SCOLAIRE

BRIGADES

Sur 46 postes supprimés à la carte scolaire, 29 brigadiers vont bénéficier de 10 points supplémentaire sur leur barème pour tout poste d'adjoint (mat, élém, ZIL, brigade...) dans leur circonscription ou dans une circonscription limitrophe.

HORS BRIGADE

4 collègues victimes de fermeture dans leur école bénéficient de 10 points supplémentaires sur leur barème pour tout poste d'adjoint (mat, élém, ZIL, brigade...) dans leur circonscription ou dans une circonscription limitrophe.

1 collègue directrice bénéficie de 10 points supplémentaires sur son barème sur un poste de direction de groupe 2.

2 animateurs pédagogiques bénéficient d'une priorité sur le poste de CPC de leur circonscription.

3 collègues spécialisés bénéficient de 10 points sur tout poste spécialisé.

16 maîtres G victimes de fermeture de leur poste bénéficient de 10 points supplémentaires sur leur barème pour tout poste d'adjoint et tout poste spécialisé (mais dans ce dernier cas, l'option prime).

FUSIONS ET TRANSFERTS

Pour toutes les écoles qui fusionnent, les collègues concernés bénéficient d'une priorité absolue sur la nouvelle école (Jarville Ney et Claude Gelée, Longuyon Langevin Wallon mat et élém, Seichamps St Exupéry et Moissonnerie, Mont Bonvillers mat et élém, Chaligny centre et Fleurion).

2 postes G transformés en postes E dans la même école : les personnels G concernés (Dombasle et Piennes) sont nommés prioritairement sur le poste.



Groupe de travail préparatoire au mouvement 2012

Mardi 27 mars 2012

SECOND DEGRE

2 collègues en SEGPA dont la poste ferme bénéficient de 10 points supplémentaires sur leur barème pour tout poste option F dans le département.

POINTS CARTE SCOLAIRE 2011 RECONDUITS POUR LE MOUVEMENT 2012

11 collègues victimes de carte scolaire l'an dernier mais qui n'ont pas eu de poste définitif au mouvement 2011 bénéficient à nouveau des 10 points sur le mouvement 2012 (4 sur poste spécialisé, 7 sur poste d'adjoint).

PRIORITES SUR POSTE DE DIRECTION

6 directeurs qui occupent un poste de direction vacant à l'issue du 1er mouvement 2011 bénéficient d'une priorité sur le poste de direction qu'ils occupent actuellement: Uruffe, Herserange Chalets, Norroy le sec, Affleville, Badonviller Salm, RPIC Einvaux).

STAGIAIRES CAPA-SH

10 stagiaires CAPA-SH 2011/2012 sont prioritaires pour une nomination à titre définitif sous réserve de réussite au CAPA-SH en juin 2012 (8 option D: UPI Blénod, IME Lunéville (3), Vézelize, IEP Jarville, Iehlen Mont saint Martin, Zola Neuves maisons) et 7 stagiaires CAPA-SH de 2010/2011 sont prolongés en 2011/2012 sur le même poste et prioritaires pour une nomination à titre définitif en 2012/2013 : 5 option D (René Thibaut Bouxières aux Dames, Hubert Monnais Lunéville, Marcel Leroy Nancy, UPI Lexy, ITEP Jarville), 1 option E (Demangeot Lunéville), 1 option F (EREA Briey).

POINTS GEOGRAPHIQUES ET POINTS RRS/ ECLAIR

118 personnes bénéficient de points géographiques (pour éloignement dans circonscriptions de Longwy1, Longwy2, Briey, Est Lunévillois) et/ou de points RRS/ECLAIR. Ces bonifications de points supplémentaires au barème varient entre 1,5 et 10 points (certains cumulent des points géographiques et des points RRS).

Lors de ce groupe de travail, le SNUipp 54 n'a eu qu'une seule ligne de conduite : faire respecter les barèmes et maintenir l'équité de traitement entre tous les collègues. Pas de dérogation aux règles !

Pour information:

58 collègues partent en retraite en 2012.

30 collègues ont bénéficié d'une mutation inter départementale.

8 postes seront réservés à des PES (stagiaires)